



Orléans, le 15 février 2021

**Liste des destinataires au verso**

Réf. DIC/n°1-2021

DIR 2021-02-46-1

**Objet : Consultation sur les projets de Sdage, programme de mesures et de PGRI du bassin Loire-Bretagne du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> juillet 2021**

**PJ :** Documents pour informer et relayer la consultation

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> juillet 2021, l'assemblée que vous présidez est consultée sur :

- le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027 et son programme de mesures,
- le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027.

Cette consultation intervient en application du code de l'environnement<sup>1</sup> et vise à recueillir vos observations et propositions sur ces deux projets de documents.

**Nous vous invitons à faire parvenir les deux délibérations de votre assemblée avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021, par voie numérique à [sdage@eau-loire-bretagne.fr](mailto:sdage@eau-loire-bretagne.fr).** Pour faciliter le recueil des avis, une trame de réponse est téléchargeable à cette adresse : [bit.ly/TrameAssemblees21](https://bit.ly/TrameAssemblees21)

Nous vous invitons à faire connaître cette consultation dans votre collectivité ou assemblée et plus largement à relayer l'information vers **tous les acteurs et citoyens qui sont également consultés jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2021.**

Tous les documents de la consultation sont téléchargeables sur le site [sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr](https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr) ainsi que les outils pour informer (notice d'information, affiche, article type...).

Les observations recueillies seront étudiées par le comité de bassin, l'agence de l'eau et les services de l'État qui établiront, au premier trimestre 2022, une version définitive du Sdage et du PGRI pour les années 2022 à 2027. Ces documents s'imposeront à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et de l'aménagement du territoire.

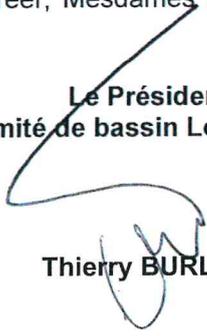
Les services de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire, coordinatrice du bassin, sont à votre disposition pour tout éclairage complémentaire.

Nous vous remercions par avance de votre contribution et vous prions d'agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, l'expression de notre parfaite considération.

**Le Préfet de la région Centre-Val de Loire,  
coordonnateur du bassin Loire-Bretagne**

  
Pour le préfet de région et par délégation  
la secrétaire générale pour les affaires régionales  
Edith CHATELAIS

**Le Président  
du comité de bassin Loire-Bretagne**

  
Thierry BURLLOT

<sup>1</sup>articles L212-2 et L566-11 du code de l'environnement.

**Liste des destinataires :**

Présidentes et présidents des :

*Bassin Loire-Bretagne*

- conseils départementaux et des conseils régionaux,
- conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux
- chambres consulaires régionales et départementales (agriculture, métiers et artisanat, commerce et industrie)
- commissions locales de l'eau
- établissements publics territoriaux de bassin
- établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau
- parcs naturels régionaux et parc naturel marin d'Iroise
- conseils maritimes de façade
- structures porteuses de SCOT (schémas de cohérence territoriale)

Comité national de l'eau

Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres